

**Le 17 août 2011**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la 84<sup>ième</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC Les Moulins, située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mercredi **17 août 2011** sous la présidence de monsieur André Hénault.

---

**Sont présents formant quorum :**

- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet de la MRC Les Moulins
- Monsieur Jacques Caron, représentant du transport adapté

**Sont également présentes :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL
- Madame Lise Céré, cadre conseil, CRTL

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 juin 2011
3. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 22 juin 2011
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 juin 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes
  - 6.1 Déboursées
  - 6.2 Conciliation bancaire
  - 6.3 Liste des comptes à payer
7. Sujets spécifiques
  - 7.1 Circuits régionaux
    - 7.1.1 Circuit 55 Joliette/Montréal
    - 7.1.2 Circuit 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal
  - 7.2 Stationnement incitatif à Lavaltrie – Résolution de la MRC de D'Autray
  - 7.3 Entente avec Brissette et frères limitée pour le service régional de transport collectif de personnes - Circuits numéros 131 et 138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette
  - 7.4 État des revenus et des dépenses au 31 mai 2011
  - 7.5 Prévisions budgétaires 2012 - Discussion
  - 7.6 Lettre du *Comité de citoyens pour des services de transport amélioré*
  - 7.7 Embauche d'une ressource additionnelle
  - 7.8 Boîtes de perception
  - 7.9 Rapport statistiques au 30 juin 2011
8. Transport adapté
  - 8.1 Appui à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTAQ) dans le cadre de la révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif

**Le 17 août 2011**

- 8.2 Adoption des états financiers regroupés au 31 décembre 2010  
Transport adapté
- 9. Règlements
  - 9.1 Règlement no 24-04 Circuit 125 – Saint-Donat/Chertsey/Montréal
- 10. Avis de motion
- 11. Rapport du Président
- 12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
- 13. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
- 14. Sujets divers
- 15. Période de questions
- 16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-660-  
08/2011

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2011 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 7.1.3 Circuit # 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme
- 7.10 Liste des membres mise à jour
- 10.1 Avis de motion Circuit # 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme
- 14.1 Monsieur Évans Blanc, représentant des usagers du transport en commun

En modifiant le titre du sujet au point 7.4 comme suit :

- 7.4 État des revenus et des dépenses au 30 juin 2011

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour

CA-661-  
08/2011

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 juin 2011

**Il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 22 juin 2011, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 Procès-verbal du 22 juin 2011

3. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif du 22 juin 2011

Il est mentionné d'ajouter comme membre présent lors de la séance spéciale du comité exécutif, monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie.

Annexe 3.0 Procès-verbal du CE du 22 juin 2011

**Le 17 août 2011**

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 juin 2011

À l'ordre du jour de la présente séance

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période entre le 14 juin 2011 et le 10 août 2011, portant la référence CRTL-CA2011-08, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 5.0 - Liste de correspondance CA2011-08

6. Bordereau des comptes

CA-662-08/2011

6.1 **CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 31 mai 2011 totalisant la somme de 3 123 925,84 \$.

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 30 juin 2011 totalisant la somme de 5 190 944,48 \$.

Annexe 6.1 – Déboursés de mai et de juin 2011

6.2 Conciliation bancaire

Dépôt des conciliations bancaires des mois de mai et de juin 2011.

Annexe 6.2 - Conciliations bancaires mai et juin 2011

CA-663-08/2011

6.3 Liste des comptes à payer

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 11 août 2011 totalisant la somme de 1 547,68 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 6.3 - Liste des comptes à payer

7. Sujets spécifiques

7.1 Circuits régionaux

7.1.1 Circuit 55 Joliette/Montréal

État de situation

7.1.2 Circuit 125 St-Donat/Chertsey/Montréal

État de situation

7.1.3 Circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme

**CONSIDÉRANT** la résolution de la MRC de Montcalm numéro 117125 adoptée le 16 août 2011 relative à une demande de modification du trajet et de l'horaire du circuit numéro 35;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de présenter un projet de règlement pour le circuit numéro 35;

**EN CONSÉQUENCE** il est entendu qu'un avis de motion sera donné au point 10.1 de la présente séance et qu'un projet de règlement portant le numéro 18-05 sera déposé relatif au circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme.

CA-664-  
08/2011

7.2 Stationnement incitatif à Lavaltrie – Résolution de la MRC de D'Autray

**CONSIDÉRANT QUE** les directions du CRTL, de la MRC de D'Autray et de la Ville de Lavaltrie ont réalisé un projet visant la revitalisation et l'aménagement du stationnement incitatif de Lavaltrie;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet a été soumis au Conseil de la MRC de D'Autray lors de la séance du 6 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2011-07-219 adoptée par la MRC de D'Autray lors de la séance du 6 juillet 2011,

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de D'Autray recommande au CRTL de renouveler l'entente relative à l'utilisation d'un terrain comme stationnement incitatif à Lavaltrie entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et monsieur Gilles Lachance pour une période de quelques mois, jusqu'à ce qu'une recommandation du conseil de la MRC concernant l'aménagement du stationnement incitatif soit adressée au CRTL;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Le 17 août 2011**

**QUE** la directrice générale renouvelle l'entente relative à l'utilisation d'un terrain comme stationnement incitatif à Lavaltrie entre le CRTL et monsieur Gilles Lachance pour une période de quelques mois.

CA-665-  
08/2011

7.3 Entente avec Brissette et frères limitée pour le service régional de transport collectif de personnes - Circuits numéros 131 et 138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre Brissette et Frères Limitée et le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) pour la desserte Berthierville/Lavaltrie/Joliette prendra fin le 19 août 2011;

**CONSIDÉRANT** la proposition déposée par Brissette et frères Limitée suite à un appel d'offres relatif au service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray et de Joliette débutant le 20 août 2011 et se terminant le 19 août 2016 avec possibilité de renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition rencontre les objectifs budgétaires établis pour les circuits 131 et 138 Berthierville/Lavaltrie/Montréal ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de signer une entente avec un transporteur pour offrir le service régional de transport collectif de personnes entre les municipalités de Berthierville et de Joliette – Circuits 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette;

**CONSIDÉRANT** l'article 12.3 de la Loi sur les Conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., chapitre C-60.1), le CRTL transmettra une copie du contrat conclu avec le transporteur Brissette et Frères Limitée à la Commission des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL transmettra également une copie du contrat conclu avec le transporteur Brissette et Frères Limitée au ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QU'**une entente se terminant le 19 août 2016 soit signée avec Brissette et Frères Limitée sur la base de 2 818 heures au tarif de 64.50 \$ l'heure afin d'effectuer le service régional de transport collectif de personnes des circuits numéros 131 et 138 - Berthierville/Lavaltrie/Joliette.

**QUE** le Président, monsieur André Hénault et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière une entente de service régional de transport collectif de personnes avec Brissette et Frères Limitée pour les circuits numéros 131 et 138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette.

**Le 17 août 2011**

**QUE** le CRTL transmette une copie du contrat signé avec Brissette et Frères Limitée à la Commission des transports du Québec ainsi qu'une copie au ministère des Transports.

7.4 États des revenus et des dépenses au 30 juin 2011

Dépôt

Annexe 7.4 – États des revenus et des dépenses au 30 juin 2011

7.5 Prévisions budgétaires 2012 - Discussion

Dépôt

Annexe 7.5 – Prévisions budgétaires 2012 – version 1

7.6 Lettre du Comité de citoyens pour des services de transport amélioré

Dépôt

Annexe 7.6 – Lettre du Comité

7.7 Embauche d'une ressource additionnelle

**CONSIDÉRANT QUE** madame Joanne Béland, contrôleur financier, est dans l'obligation de s'absenter pour une période minimum de six mois en raison d'un congé de maladie;

**CONSIDÉRANT** l'importance et la charge de travail du poste de contrôleur financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL doit procéder à l'embauche d'une ressource additionnelle, à titre de salarié contractuel, pour le poste de contrôleur-financier en remplacement temporaire de madame Béland;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Josée Plante pour ce poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur André Auger et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** madame Josée Plante soit engagée à compter du 22 août 2011 à titre de salarié contractuel pour le poste de contrôleur-financier et ce pour toute la durée de l'absence de madame Joanne Béland.

**QUE** la rémunération salariale de madame Josée Plante soit fixée selon la convention de travail des employés du CRTL et soit établie à l'échelon 3 de la classe d'emploi, soit un revenu annuel de 45 722 \$.

CA-666-  
08/2011

CA-667  
08/2011

7.8 Boîtes de perception

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière a procédé à l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus auprès de la Firme ITSMAX SOLUTIONS INC. ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'acquisition de dix (10) boîtes de perception au coût total de 352 919.50 \$ fut signé le 22 novembre 2007 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat prévoit un calendrier de paiement déterminé selon l'avancement des travaux et la fiabilité du système ;

**CONSIDÉRANT QUE** la livraison, l'installation et le fonctionnement des boîtes de perception ne correspondent pas aux attentes du CRTL et aux modalités prévues au contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a déjà engagé des sommes importantes dans ce projet et qu'il ne désire pas déboursier d'autres montants avant que le système soit implanté à bords de ses véhicules et que celui-ci fonctionne ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière requiert du fournisseur qu'il procède à l'implantation complète du système de perception à bords de ses véhicules tel que prévu au contrat.

**QUE** la directrice générale / secrétaire trésorière réalise un compte rendu de l'avancement des travaux à chacune des réunions du conseil d'administration du CRTL.

**QUE** le CRTL ne procède pas au paiement des sommes dues au fournisseur avant que celui-ci ne démontre un avancement des travaux considérables et que des tests de validation aient prouvé la fiabilité du système.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Firme ITSMAX SOLUTIONS INC.

7.9 Rapport statistiques au 30 juin 2011

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 30 juin 2011.

Annexe 7.9 – Rapport statistiques au 30 juin 2011

7.10 Liste des membres mise à jour

Dépôt

Annexe 7.10 – Liste des membres du CA

8. Transport adapté

CA-668  
08/2011

8.1 Appui à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) dans le cadre de la révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif

**CONSIDÉRANT** le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

**CONSIDÉRANT** le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités, sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle Politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et que, à ce stade-ci aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

**CONSIDÉRANT** les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

**CONSIDÉRANT** l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière appuie l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans les démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté. Ainsi que d'appuyer les recommandations de l'Union des transports adaptées et collectifs du Québec relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à l'UTACQ.



**Le 17 août 2011**

CA-669  
08/2011

8.2 Adoption des états financiers regroupés au 31 décembre 2010 – Transport adapté

Dépôt des états financiers regroupés au 31 décembre 2010 – Transport adapté

**CONSIDÉRANT** la création du Conseil régional de transport de Lanaudière par le décret 1007-2002 du 28 août 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière est le responsable administratif des services de transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Montcalm, de Matawinie et Les Moulins sont responsables des services de transport adapté sur leurs territoires respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière est le lien avec le ministère des Transports en ce qui concerne la gestion du transport adapté dans la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Montcalm de Matawinie et Les Moulins ont transmis au CRTL leur rapport financier vérifié et adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec demande un rapport financier regroupé des services de transport adapté de la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec doit procéder à l'étude et à l'analyse des états financiers pour l'application des modalités du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière approuve les états financiers regroupés des services adaptés pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

**QUE** les états financiers regroupés soient transmis au ministère des Transports du Québec pour analyse et recommandation de la subvention du Ministre des transports au Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 8.2 – États financiers au 31 décembre 2010 – Transport adapté

**Le 17 août 2011**

9. Règlement

CA-670  
08/2011

9.1 Règlement no 24-04 – Circuit 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal

Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24, tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02 et 24-03, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 - Saint-Donat / Chertsey / Montréal

**CONSIDÉRANT** le décret 1007-2002 du 28 août 2002 constituant le Conseil Régional de Transport de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière a pour mission d'organiser, de maintenir et d'améliorer le service de transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière peut établir par règlement le service régional de transport collectif de personnes qu'il entend organiser en vertu des dispositions contenues à l'article 11 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q. chapitre C-60.1);

**CONSIDÉRANT** l'adoption, le 10 décembre 2002, du règlement numéro 2 – Règlement concernant l'organisation d'un service de transport collectif de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 24 a été modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02 et 24-03;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière désire modifier le trajet du circuit numéro 125 dans la municipalité de Mascouche, pour emprunter le pont de l'Autoroute 25. Ce changement n'a pas pour effet de modifier l'horaire actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 22 juin 2011;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement**

**QUE** le règlement numéro 24-04 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – TITRE DU RÈGLEMENT**

Le règlement portera le titre de «*Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24, tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02 et 24-03, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 - Saint-Donat / Chertsey / Montréal*».

**Le 17 août 2011**

**ARTICLE 3 - DESCRIPTION**

Le présent règlement modifie l'article 3 du règlement numéro 24 afin de modifier le trajet du circuit numéro 125 – Saint-Donat/Chertsey/Montréal, tel que montré à l'annexe «A» jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4 – RÉTROACTIF**

Le présent règlement sera rétroactif au 20 juin 2011.

**ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

10. Avis de motion

10.1 Circuit #35 - Projet de règlement no 18-05

Avis de motion est donné par monsieur André Auger.

**QUE** lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet et de l'horaire du circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme règlement numéro 18-05 «*Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03 et 18-04, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – Circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme*».

**QU'**en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe : Projet de règlement no 18-05 – circuit 35

11. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

13. Requêtes des usagers

Dépôt du registre des *plaintes, commentaires et requêtes* compilés par le CRTL couvrant la période entre le 1<sup>er</sup> juin 2011 et le 30 juin 2011.

Annexe 13.0 Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers juin 2011

14. Sujets divers

14.1 Monsieur Évangéline Blanc, représentant des usagers du transport en commun

CA-671  
08/2011

**Le 17 août 2011**

Il est convenu de rédiger une lettre à l'attention de monsieur Evans Blanc afin de connaître et de confirmer ses intentions et sa participation au sein du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière.

15. Période de questions

Aucune

16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif, le 7 septembre 2011 au CRT de Lanaudière, 9 h  
Conseil d'administration, le 28 septembre 2011, MRC de Joliette, 9 h  
Conseil d'administration, le 19 octobre 2011, MRC de D'Autray, 9 h

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gravel, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 17 août 2011 soit et est levée.

CA-672  
08/2011

---

*André Hénault*  
Président

---

*Tanya Grenier*  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière